

Profanation

La croix du Vanil-Noir a été vandalisée

La croix placée au sommet du Vanil-Noir a été victime de vandalisme. Une procédure pénale va suivre.



Seule signature laissée par les auteurs, un drapeau gruérien.

La tranquillité du Vanil-Noir a une nouvelle fois été troublée. La croix culminant à 2389 mètres a été vandalisée. «La plaque de tôle placée entre les deux piliers de la croix a été dévissée et enroulée autour des tubes qui forment le mât. Et, au milieu de la pièce déformée, il y avait un drapeau gruérien», détaille Pascal Pythoud. Habitué de la montagne, le Charmeyan a découvert la croix profanée, samedi, lors d'une sortie avec Michel Remy, un ami.

Les deux hommes estiment que les méfaits datent de jeudi ou vendredi dernier. «Mon ami a fait ce même parcours lundi passé, la croix était intacte. Les traces dans la neige confirment que cela a dû se produire en fin de semaine.» Des dégâts qui ne laissent pas indifférent Pascal Pythoud. «Il y a peu de personnes qui font ce tracé, ce sont plutôt des gens expérimentés. Là, il ne s'agit plus de débats de puristes autour des câbles (La Gruyère du 5 septembre), mais de pur vandalisme.»

Plainte pour profanation

Si les chances de retrouver les responsables sont minces, il n'est pas question pour autant de rester les bras en croix. «Il s'agit d'un symbole religieux, il y a donc atteinte à la liberté de croyance et de culte, ce qui est poursuivi d'office, explique Maurice Ropraz, préfet de la Gruyère. Je vais adresser un courrier dans ce sens au juge d'instruction pour qu'il entame une procédure.» Le Code pénal prévoit une peine pécuniaire maximale de cent huitante jours-amendes.

Et qu'adviendra-t-il de la croix? «C'est au propriétaire de s'en charger», précise le préfet, qui condamne au plus haut point cette méchanceté gratuite. «Il y a un risque qu'elle reste dans cet état, mais j'espère que des personnes pleines de bonne volonté iront la réparer.»

Quel propriétaire?

Le propriétaire peut, lui aussi, agir en déposant une plainte pour dommage à la propriété. Seul hic, le détenteur de cette croix est difficilement identifiable. «Elle était sûrement déjà là au moment où nous avons acquis ce territoire», explique José Collaud, chargé d'affaires auprès de Pro Natura Fribourg et responsable de la réserve naturelle du Vanil-Noir.

L'intéressé devait encore prendre connaissance des dégâts. «S'il y a bien eu vandalisme, nous déposerons une plainte en tant que propriétaire des lieux.» Seule signature laissée par les auteurs, un drapeau gruérien. Pascal Pythoud le déplore: «La fierté d'être issu de la Gruyère ne justifie en rien ce genre de comportement.»



Lara Gross

27 octobre 2009